

Dossier : 1395974

RAPPORT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CADASTRE :	Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :	Québec
MUNICIPALITÉ(S) :	Québec (Ville)
LOT(S) CRÉÉ(S) :	5 759 320, 5 759 322 à 5 759 326, 5 759 328 à 5 759 431 et 5 759 461 à 5 759 499
LOT(S) REMPLACÉ(S) :	1 708 471

J'ai été mandaté par le propriétaire du lot 1 708 471 afin de procéder au remplacement de son lot. J'ai découvert que la dimension de sa limite Sud-Ouest n'était pas conforme. Une mesure inscrite au titre de propriété publié sur le lot 928 du cadastre de la Paroisse de Beauport n'est pas respectée.

En effet, l'acte no. 123456 publié sur le lot 928 fait état d'une mesure Sud-Ouest de 99.9 pieds (30,45 m). La présence de deux repères situés aux extrémités de cette limite vient confirmer ladite mesure.

De ce fait, la mesure Sud-Ouest du lot remplacé ne peut être reportée. Même si la mesure Sud-Ouest n'est pas reportée, elle n'a pas d'incidence sur la superficie globale du lot 5 759 320.

Il est aussi à noter que cette modification a un effet sur le lot voisin 2 497 258. Ce dernier devrait faire éventuellement l'objet d'une modification cadastrale pour les mêmes raisons.

Cette demande de mise à jour est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, alinéa 1 du code civil du Québec.

Préparé à Québec

Signé numériquement par Guillaume Devost a.g. (matricule 2441)

Minute 11500 datée du 1 janvier 2020
Dossier a.g. : Vues d'étage en deux sections